

d'éloquence, la vertu des aïeux, leurs exploits, leur abnégation, leur invincible courage et leurs luttes héroïques.

L'honorable juge Pagauelo, au nom du comité d'organisation qui a si bien mérité du pays, a tout d'abord présenté à la foule la statue de M. de Maisonneuve, " ce monument qui est en même temps un poëme, celui des temps héroïques du Canada, non pas chanté en vers homériques, mais reproduit dans le bronze et le granit pour parler aux yeux, et graver à jamais dans le cœur de tout un peuple le souvenir des vertus de cette poignée de braves et de saints, hommes et femmes, qui ont quitté patrie, famille, repos, qui ont traversé les mers sur de frêles barques, et se sont plongés dans la forêt au milieu de peuplades barbares, guerrières et cruelles, dans la seule vue de se rendre utiles au pays. "

Le gouverneur général, Lord Aberdeen, a dit ensuite dans une lettre — œuvre de fine diplomatie autant que de noble courtoisie — son admiration pour l'esprit religieux qui présida à l'établissement de la colonie française au Canada, sa ferme volonté de nous conserver intact l'héritage de nos ancêtres, et son désir de réparer, en sa qualité de gouverneur, les injustices et l'ingratitude dont M. de Maisonneuve fut l'objet de la part de l'ancien régime.

Le lieutenant-gouverneur, l'honorable M. Chapleau, dont l'éloquence égale celle des plus fameux orateurs de tous les pays et de tous les temps, a parlé admirablement.

Son discours, chef-d'œuvre de vivacité dans les sentiments et d'élévation dans les idées, est une ardente et vigoureuse reconnaissance de la bienfaisante influence de la religion catholique sur la prospérité des peuples, sur la loyauté des citoyens aux gouvernements établis, et sur l'esprit de tolérance entre les races et les croyances diverses.

A ces déclarations, M. Chapleau a voulu donner, en quelque sorte, la sanction royale en terminant par les paroles suivantes :

" Quant à moi, si je vous dis les choses que je vous dis en ce moment, c'est que j'ai la conviction profonde d'être en accord avec les sentiments de mon auguste Souveraine, en pensant, en disant que la foi religieuse est le complément du patriotisme, qu'elle en est en même temps la sève et le parfum, et que la loyauté et la fidélité que nous avons tous pour notre auguste Souveraine, n'a pas de plus solennelle garantie que l'autorité religieuse à laquelle nous croyons, à laquelle nous sommes soumis.

" Et voilà pourquoi je suis orgueilleux et fier, comme représentant de ma Souveraine, comme le premier citoyen de cette province, d'honorer aujourd'hui un homme qui fut toute sa vie, le type du catholique croyant, le type du chevalier sans peur et sans reproche. "

M. le consul de France, désigné d'une manière spéciale pour représenter le gouvernement de la république française à cette belle et émouvante cérémonie, fit ensuite une sympathique et gracieuse allocution, se réjouis-